

L'an deux mille douze, le 10 juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

**Date de convocation :** le jeudi 5 juillet 2012

**Etaients présents :** Mmes et MM. Yolande BERAUD, Corinne BOUCHERON, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Dominique FAU, Sylvie GILLES, Marie-Josée GOMIZ, Valérie RIGAL, Thierry SAVIGNY.

**Etaients absents :** Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA qui a donné pouvoir à Thierry SAVIGNY, Jean-Claude BRAGATO, Sandrine CABROL, Jean-Michel DAVID, Benjamin GOUDERGUES, Guillaume PUJOL qui a donné pouvoir à Sylvie GILLES, Monica GARCIA qui a donné pouvoir à Gérard COGO, Philippe MIQUEL.

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme Corinne BOUCHERON

**ORDRE DU JOUR :**

DOMAINE	SUJET	DECISION
Finances	2012-25 : Modification des attributions de subvention aux associations inscrites au budget	Unanimité
	2012-26 : Choix d'une entreprise pour la fourniture et la pose de fenêtres dans le préau attenant au CIJ, demande de subvention au Conseil Général	Unanimité
	2012-27 : Demande de subvention au Conseil Général pour la fourniture de menuiseries dans le cadre de travaux exécutés en régie pour fermer le préau du CIJ	Unanimité
	2012-28 : Délibération Modificative n°1	Unanimité
	2012-29 : Choix des entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes et demande de subvention au Conseil Général	Unanimité
	2012-30 : Choix des entreprises pour la rénovation de la salle des associations et demande de subvention au Conseil Général	Unanimité
	2012-31 : Choix des tarifs ALSH 2012/2013	Unanimité
	2012-32 : Choix d'une entreprise de traitement, gestion et conseil en archivage, demande de subvention au Conseil Général	Unanimité
Personnel	2012-33 : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Unanimité
Urbanisme	2012-34 : Rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle C510 Chemin du Maine	Unanimité
Affaires culturelles	2012-35 : Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion, pour le spectacle des Grandes bouches du 14 juillet 2012	Unanimité
Affaires générales	2012-36 : Validation du choix du nom de l'école	Majorité 10 voix, 2 abstentions
Intercommunalité	2012-37 : Extension du périmètre de la Communauté de communes des coteaux Bellevue à la Commune de Labastide-Saint-Sernin	Unanimité
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attribution d'un nom de rue dans le lotissement « Mondouzy II »</li> <li>✓ Information attribution de subventions par la commission permanente du Conseil Général dans sa séance du 4/07/2012</li> <li>✓ Pays Tolosan : point sur dossier pôle nautique</li> <li>✓ Pays Tolosan : parution « le Pays Tolosan, il y a 100 ans »</li> </ul>	

**Délibération 2012-25 : Modification des attributions de subvention aux associations inscrites au budget****Exposé :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des erreurs se sont glissées dans l'étape de saisie du budget communal 2012 au niveau des attributions de subvention. L'enveloppe globale votée au budget reste inchangée, mais les attributions nominatives doivent être rectifiées afin que la Trésorerie de l'Union puisse verser régulièrement les subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les changements d'attributions de subvention aux associations comme suit :

ACCROCHE CŒUR	650 €
CAMAIEU	450 €
DIAM	6000 €
ICI ET MAINTENANT	800 €
LES 4 SAISONS	800 €
OSA KOO DO	4500 €
Réserve divers sur attribution par délibération expresse	8710 €

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de modifier les attributions de subvention aux associations comme indiquée dans l'exposé du Maire.

**Délibération 2012-26 : Choix d'une entreprise pour la fourniture et la pose de fenêtres dans le préau attendant au CIJ, demande de subvention au Conseil Général****Exposé :**

Monsieur le Maire dans le cadre des travaux de réaménagement du préau du CIJ, propose après consultation, l'offre commerciale de la société BENTOGGIO (Villematier) pour la fourniture et la pose de 8 châssis aluminium et vitrage feuilletée, dont deux ouvrants à soufflet. Cette offre présente un montant de fourniture et de pose de 4116.67 € HT soit 4923.54 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir cette offre commerciale et de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** l'offre de la société BENTOGGIO ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

**DECIDE** d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

**Délibération 2012-27 : Demande de subvention au Conseil Général pour la fourniture de menuiseries dans le cadre de travaux exécutés en régie pour fermer le préau du CIJ****Exposé :**

Monsieur le Maire expose que les travaux de réaménagement du préau du CIJ sont réalisés en régie mais qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Général sur la partie fourniture de ces travaux.

Pour fermer le préau du CIJ avec une structure bois isolée la proposition commerciale retenue des Etablissements DAUSSION (Roques s/ Gne) est d'un montant de 1275.49 € HT soit 1525.49 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** l'offre des Etablissements DAUSSION ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

**DECIDE** d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

**Délibération 2012-28 : Délibération modificative n°1**

**Exposé :**

Monsieur le Maire, propose au Conseil les ajustements suivants pour le budget communal, prenant en compte les travaux de pose de fenêtre au CIJ et l'achat des menuiseries non prévus au budget initial :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>D 2318 Autres immobilisations corporelles</b>	<b>6450.00 €</b>			
<b>D 21318 Autres bâtiments publics – Opération 132 Maison des Jeunes</b>		<b>6450.00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6450.00 €</b>	<b>6450.00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la modification du Budget communal comme exposé ci-avant.

**Délibération 2012-29 : Choix des entreprises pour la rénovation de la salle des fêtes et demande de subvention au Conseil Général**

**Exposé :**

Monsieur le Maire dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes expose qu'une consultation a eu lieu. Trois entreprises générales de travaux ont répondu à cette consultation pour l'ensemble des travaux demandés par la Mairie. Monsieur le Maire sur avis de la commission travaux, propose de retenir les trois entreprises pour des prestations distinctes en fonction de critères de prix et de capacités reconnues pour chacune dans des secteurs distincts, comme suit :

- ✓ l'offre commerciale de la société C'PRATIK Services (Villaries) pour la rénovation complète du bureau sinistré par un dégât des eaux, pour un montant de 2850.59 € HT soit 3409.30 € TTC ;
- ✓ l'offre commerciale de la société C'PRATIK Services pour la rénovation d'une porte coupe feu avec mise aux normes d'accessibilité, pour un montant de 1850.00 € HT soit 2212.60 € TTC ;
- ✓ l'offre commerciale de la SARL SALLOIGNON pour la rénovation de la cuisine, pour un montant de 3350.00 € HT soit 4006.60 € TTC ;
- ✓ l'offre commerciale de la SARL BOIS CONCEPT pour divers travaux de menuiserie, pour un montant de 3554.24 € HT soit 4250.87 € TTC ;
- ✓ l'offre commerciale de la SARL BOIS CONCEPT pour divers travaux de peinture, pour un montant de 3078.26 € HT soit 3681.60 € TTC ;

Monsieur le Maire propose également de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général sur l'ensemble de ces travaux.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** les offres commerciales des sociétés C'PRATIK Services, SARL SALLOIGNON et SARL BOIS CONCEPT comme décrit dans l'exposé du Maire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ces travaux ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

**Délibération 2012-30 : Choix des entreprises pour la rénovation de la salle des associations et demande de subvention au Conseil Général**

**Exposé :**

Monsieur le Maire dans le cadre des travaux de peinture de la Salle des Associations expose qu'une consultation a eu lieu. Trois entreprises générales de travaux ont répondu à cette consultation pour l'ensemble des travaux demandés par la Mairie. Monsieur le Maire sur avis de la commission travaux, propose de retenir l'offre commerciale de la société C'PRATIK Services pour la peinture du hall d'entrée, pour un montant de 1299.85 € HT soit 1554.62 € TTC.

Monsieur le Maire propose également de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général sur ces travaux.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** l'offre commerciale de la société C'PRATIK Services comme décrit dans l'exposé du Maire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ces travaux ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

**Délibération 2012-31 : Choix des tarifs ALSH 2012/2013**

**Exposé :**

Madame Sylvie GILLES, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est obligatoire de mettre en place des tarifs modulables selon le quotient familial pour le service ALSH à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Madame GILLES expose le contenu des travaux et les évaluations faites pour proposer les nouveaux tarifs ALSH à Montberon, à compter du premier septembre. La proposition se présente comme suit, prenant en compte que les 2 premières tranches peuvent recevoir une aide de la CAF par journée d'inscription (dans la limite de 21 jour d'ALSH par an et par enfant) :

Quotient Familial	Tranche	Journée	Aide de la CAF/jour (dans la limite de 21 jours/an)	½ journée (pas d'aide CAF)
0-400	1	6 €	5 €	3 €
401-650	2	6 €	3 €	3 €
651-799	3	6 €	0 €	3 €
800-1099	4	7 €	0 €	4 €
1100-1399	5	8 €	0 €	5 €
1400-1499	6	9 €	0 €	6 €
1500-1800	7	10 €	0 €	7 €
1801-1999	8	11 €	0 €	8 €
Sup 2000	9	12 €	0 €	9 €

**Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTTE** les tarifs exposés ci-avant

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier

**Délibération 2012-32 : Choix d'une entreprise de traitement, gestion et conseil en archivage, demande de subvention au Conseil Général**

**Exposé :**

Monsieur le Maire dans le cadre des travaux futurs de réaménagement de l'étage de la Mairie expose qu'il est primordial de traiter le fonds des archives communales afin de quantifier leur volume après réduction et réfléchir à un nouveau local d'archives. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre commerciale de la société ARCHIVES SOLUTIONS dont les références et la réputation auprès des Archives Départementales sont élogieuses. Cette offre porte sur le tri des archives « feuille à feuille », la création d'un plan de classement, le classement des archives, la création d'un inventaire répertoire Word et Excell, la formation d'un référent archives, la fourniture des boîtes archives, la prise en charge totale de la destruction et un outil de gestion des archives. Cette offre est d'un montant de 5327.10 € HT soit 6371.21 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir cette offre commerciale et de demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RETIENT** l'offre de la société ARCHIVES SOLUTIONS ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ces travaux ;

**DECIDE** d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

**SOLLICITE** du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible.

**Délibération 2012-33 : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe****Exposé :**

Monsieur le Maire propose sur avis de la commission du personnel réunie le 06/07/2012, l'ouverture d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet pour 28h hebdomadaire.

Il s'avère en effet, qu'un agent non titulaire occupe des heures dites « permanentes » nécessaires au fonctionnement du service ALAE et ALSH.

Cet agent ayant donné entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de le titulariser. Cette nouvelle dépense a été prévue dans le budget communal 2012.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** l'ouverture d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2<sup>ème</sup> classe à 28h hebdomadaire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches afférentes à cette affaire.

**Délibération 2012-34 : Rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle C510 Chemin du Maine****Exposé :**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser la propriété du trottoir se situant chemin de Maine à l'entrée du lotissement Al Soustre.

La parcelle C510 de 77m<sup>2</sup> appartient encore à M. GUCHENS par conséquent Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique pour résoudre cette anomalie, avec l'accord de M. GUCHENS.

**Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTTE** l'acquisition de 77m<sup>2</sup> de la parcelle C510 appartenant à Mr GUCHENS, pour l'euro symbolique ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**Délibération 2012-35 : Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion, pour le spectacle des Grandes bouches du 14 juillet 2012****Exposé :**

Monsieur le Maire expose que le grand bal républicain du 14 juillet sera animé par la formation musicale des Grandes Bouches. Ce spectacle fait partie du catalogue agréé par le Conseil Régional dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, par le biais du dispositif d'aide à la diffusion. L'objectif de ce dispositif est double : d'une part, favoriser une meilleure circulation des spectacles et allongement de leur durée d'exploitation et d'autre part, assurer un meilleur équilibre territorial en termes d'offres culturelles pour garantir ainsi à tous les habitants de Midi-Pyrénées un égal accès à la culture.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Régional dans le cadre du dispositif précité.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Régional dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion pour le concert des Grandes Bouches du 14 juillet 2012.

#### **Délibération 2012-36 : Validation du choix du nom de l'école**

**Exposé :**

Madame Sylvie GILLES, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal le processus de choix du nom du groupe scolaire qui est proposé à l'assemblée délibérante. Quatre collèges (élèves, parents d'élèves, instituteurs et élus) ont eu à voter parmi une liste de nom émanant d'une large consultation. Les propositions retenues devaient rentrer dans un cadre préétabli de choix validés par tous au début du processus.

Un nom ressort de ce processus : Michel COLUCCI dit « Coluche ». Ce nom est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

**Oùï l'exposé de Madame GILLES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes BERAUD et GOMIZ) :**

**APPROUVE** le nom de Michel COLUCCI dit « Coluche » pour nommer le groupe scolaire de Montberon.

#### **Délibération 2012-37 : Extension du périmètre de la Communauté de communes des coteaux Bellevue à la Commune de Labastide-Saint-Sernin**

**Exposé :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2012 a validé le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes des coteaux Bellevue à la Commune de Labastide-Saint-Sernin.

Conformément aux dispositions de l'article 60-II de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 modifié, il appartient au conseil communautaire de la communauté de communes concernée ainsi qu'à chacun des conseils municipaux des communes du futur périmètre, de se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté, sur ce projet de périmètre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'entrée de la Commune de Labastide-Saint-Sernin dans le périmètre de la Communauté de communes des coteaux Bellevue.

**Oùï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTTE** l'extension du périmètre de la Communauté de communes des coteaux Bellevue à la Commune de Labastide-Saint-Sernin.

#### **Questions diverses :**

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait trouver un nom de rue pour le lotissement dit « Mondouzy 2 », car les premiers habitants arriveront bientôt. Dossier mis en réflexion.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières attributions de subvention d'équipement attribuées par le Conseil général de la Haute-Garonne : 3 722.60 € pour la mise en place d'un système de régulation au local chaufferie de la salle des fêtes (taux 50%) et 12 060.30 € pour la rénovation des menuiseries extérieures de la Mairie (taux 65%).
- ✓ Monsieur Dominique FAU, Adjoint au Maire rapporte le contenu d'une réunion au Pays Tolosan concernant le processus de réflexion de faisabilité sur l'implantation d'une ou plusieurs structures « Pôle nautique » sur le territoire du Pays Tolosan.

La commune de Montberon s'était déjà engagée auprès du Président du Pays Tolosan suite au Conseil municipal du 7 juillet 2011 à participer à cette réflexion globale d'un projet structurant à l'échelle du Pays, tout en donnant sa préférence à des solutions qui pourraient mailler le territoire de plusieurs bassins couverts utilisables facilement par tous les scolaires du territoires.

Lors de cette dernière réunion était posée la question du financement de nouvelles études intégrant la CCCB et le(s) communauté(s) de communes en création. L'étude déjà existante n'intégrait pas les structures existantes susceptibles d'être couvertes.

Se pose enfin, la question à éclaircir des compétences suffisantes ou non pour participer à une réflexion sur un tel équipement qui semblerait ne pas poser de problème (compétence en matière de sport assez étendue).

Questions à débattre en communauté de communes.

- ✓ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Pays Tolosan qui recherche toutes les solutions pour alimenter un fonds documentaire pour aboutir à l'édition d'un ouvrage présentant et illustrant la vie de nos communes il ya 100 ans.

Monsieur le Maire pense que la mairie ne possède pas un fonds documentaire communal suffisant (cartes postales, photographies, gravures, dessins) et lance un appel à tous pour lui indiquer des personnes ressources sur la Commune qui pourraient posséder des documents illustrant la commune de Montberon et sa vie au début du siècle dernier.

<b>Thierry SAVIGNY, Maire</b>	<b>Jean-Luc BELLARIVA</b>	<b>Yolande BERAUD</b>	<b>Corinne BOUCHERON</b>	<b>Jean-Claude BRAGATO</b>
<b>Sandrine CABROL</b>	<b>Gérard COGO</b>	<b>Jean-Michel DAVID</b>	<b>Denise ESCAFRE</b>	<b>Dominique FAU</b>
<b>Absente</b>		<b>Absent</b>		
<b>Monica GARCIA</b>	<b>Sylvie GILLES</b>	<b>Marie-Josée GOMIZ</b>	<b>Benjamin GOUDERGUES</b>	<b>Philippe MIQUEL</b>
<b>Absente procuration à Gérard COGO</b>				<b>Absent</b>
<b>Guillaume PUJOL</b>	<b>Valérie RIGAL</b>			
<b>Absent procuration à Sylvie GILLES</b>				